

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 119 (1993)
Heft: 8

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Economies d'énergie:

Un appel au numéro gratuit 155 33 90 peut se révéler payant!

Mise en service le 1^{er} octobre dernier, la «ligne énergie» est une réalisation commune des électriciens romands, de la Fédération romande des consommatrices et de collaborateurs du programme Energie 2000, soutenu par la Confédération. Motivées par une campagne d'annonces et de spots radiophoniques, plus de 200 personnes ont sollicité ce nouveau service durant la période de lancement et leurs questions ont pour l'essentiel porté sur les appareils électroménagers.

Comme ils l'ont expliqué au cours d'une récente conférence de presse, les promoteurs de cette campagne sont convaincus qu'elle répond à une nécessité: si, en effet, le public semble en général assez au fait des moyens de réaliser des économies dans le domaine thermique, celui de l'énergie électrique est lié à une plus grande variété de problèmes et le consommateur ne dispose pas toujours de toutes les informations nécessaires pour réduire ses besoins. Ce sont deux conseillères de la FRC qui ont traité les appels reçus pendant la période de rodage, répondant de vive voix aux questions les plus simples ou préparant une réponse écrite détaillée, avec l'aide d'une banque de données informatique ou la collaboration d'un spécialiste, pour les cas plus complexes.

Quant aux responsables techniques de l'industrie, des arts et métiers et des services, aux entrepreneurs, installateurs, bureaux techniques, concepteurs, maîtres d'ouvrages, sans oublier les enseignants, les grossistes ou les propriétaires, ils peuvent, par l'intermédiaire de la «ligne énergie», faire appel aux conseils d'un membre du corps des patrouilleurs «Energie 2000 - Electricité» et bénéficier ainsi du savoir-faire professionnel accumulé à la fois par le biais du pro-

gramme d'impulsion RAVEL (utilisation rationnelle de l'électricité), de nombreux projets pilotes récents en Suisse et à l'étranger et les travaux de la Commission SIA 380/4 sur l'énergie électrique dans le bâtiment. Une consultation qui peut se révéler fort payante si l'on songe aux propos de M. Charles Weinmann, responsable du programme RAVEL en Suisse romande: «Pour chaque prestation requise par les utilisateurs, telle que ventilation, refroidissement, éclairage, force, chaleur, traitement de l'information, cuisson, lavage, transport, les consommations d'électricité des appareils et des équipements sont souvent beaucoup trop élevées. Certains systèmes consomment jusqu'à cinq fois plus que d'autres pour le même service rendu.»

Symposium FEANI/IDNDR

Lausanne, 29-30 septembre 1993

Le Comité national suisse IDNDR et le Comité national suisse de la Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs (FEANI) organisent, à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne les 29 et 30 septembre 1993, un symposium consacré à la contribution des ingénieurs européens à la prévention des catastrophes naturelles.

Le but de cette manifestation est de permettre l'échange des connaissances et des technologies dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles.

Les thèmes en seront:

- stratégies de sauvegarde de systèmes vitaux en ingénierie
- contributions des ingénieurs européens dans les secteurs de prévention de catastrophes et de reconstruction après catastrophes; expériences acquises dans leur pays
- transfert de technologie dans les domaines de la pré-

Ecoles d'informatique et du tourisme à Sierre VS

Ouverture

Le présent concours de projets est organisé par le Département des travaux publics du canton du Valais représenté par son Service des bâtiments.

Jury

MM. Bernard Attinger, architecte cantonal, Sion; Hans Imhof, architecte, Service des bâtiments, Sion; Charles-Albert Antille, président de la ville de Sierre, Sierre; Roger Diener, architecte EPF, Bâle; Lévy Dubuis, chef du Service de la formation professionnelle, Sion; Joseph Guntern, chef du Service de l'enseignement secondaire, Sion; Patrick Mestelan, architecte, Lausanne; Ueli Zbinden, architecte, Zurich. Suppléants: M^{me} et MM. Marc-André Berclaz, directeur ETC, Sierre; Stéphanie Cantalou, architecte, Berne; Jean-Daniel Crettaz, architecte de la ville de Sierre, Sierre; Jean-Claude Seewer, directeur EST, Sierre

Participation

Le concours est ouvert aux architectes établis dans le canton du Valais avant le 1^{er} janvier 1993 et aux architectes

valaisans établis en Suisse. Pour y participer, ceux-ci doivent être inscrits au Registre valaisan des architectes, ou au REG A ou B, ou être diplômés EPF, EAUG ou ETS ou être titulaires d'une formation reconnue équivalente.

Inscription

Par écrit auprès de l'organisateur (Etat du Valais, Service des bâtiments, place St-Théodule, 1950 Sion) jusqu'au 12 avril 1993 avec le versement d'un dépôt de 400 francs sur le CCP de la caisse d'Etat du Valais, n° 19-12-6, rubrique numéro 9201.30287. La photocopie du récépissé sera jointe à la lettre d'inscription. Les concurrents pourront retirer la maquette et les documents de base, 10 jours après leur inscription, auprès de l'organisateur. Un exemplaire du règlement et programme peut être obtenu gratuitement auprès de l'organisateur.

Une somme de 70 000 francs est mise à disposition du jury pour l'attribution de 6 à 8 prix. En outre, une somme de 10 000 francs est réservée au jury pour d'éventuels achats. Questions relatives au concours: jusqu'au 21 mai; remise des projets: jusqu'au 3 septembre 1993.

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune de Cham/ZG	Administration communale de Cham. CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1992 ou originaires du canton de Zoug	1 ^{er} avril 93 (29 janv. 93)	
Ass. aménagement de la place de la Gare, Château-d'Ex, MOB, PTT	Interface de transports, communications et tourisme, Château-d'Ex/VD, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Vaud, les districts de la Gruyère et de Gessenay avant le 1 ^{er} janvier 1992, architectes vaudois établis hors du canton avant cette date	3 mai 93 (15 fév. 93)	
Canton du Valais	Pénitencier cantonal, Sion	Architectes établis dans le canton du Valais au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1992 et architectes valaisans établis en Suisse. En outre: Registre valaisan, REG A ou B, dipl. EPF, EAUG, ETS ou formation équivalente	28 mai 93 (15 déc. 93)	
Association du cycle d'orientation de la Sarine Campagne	Agrandissement du centre scolaire du CO, Marly/FR, CP	Architectes domiciliés avant le 1 ^{er} janvier 1992 dans le canton de Fribourg inscrits au Registre cantonal ou originaires de ce canton remplissant les conditions de ce registre	28 mai 93 (30 avril 93)	6/93 p. 90
Ville de Bulle	Marché couvert, Bulle/FR, CP	Architectes domiciliés ou établis avant le 1 ^{er} janvier 1993 dans le canton de Fribourg ou originaires de ce canton et inscrits au Registre du canton où ils exercent, ainsi que six bureaux invités	18 juin 93 (dès le 19 fév. 93)	5/93 p. 63
Lonza SA, Viège/VS	Ensemble d'habitation «Sunnü-Bina», Viège, CP	Architectes établis avant le 1 ^{er} janvier 1992 dans le canton du Valais ou propriétaires de bureaux originaires de ce canton	10 sept. 93	
Europar	«Chez soi en ville, urbaniser les quartiers d'habitat», 3 ^e session de concours <i>Europar</i>	Architectes d'Europe âgés de moins de 40 ans, diplômés ou habilités à exercer	30 sept. 93 (30 juin 93)	4/93 p. 51
Académie suisse des sciences techniques	Prix de l'énergie renouvelable	Personnes ou entreprises privées, institutions publiques	30 avril 95 (15 déc. 94)	21/92 p. 414

Nouveaux dans cette liste

Canton du Valais	Ecoles d'informatique et du tourisme à Sierre/VS, CP	Architectes établis avant le 1 ^{er} janvier 1993 dans le canton du Valais et architectes valaisans établis en Suisse, inscrits au Registre valaisan des architectes, au REG A ou B, ou diplômés EPF, ETS, EAUG ou bénéficiant d'une formation équivalente	3 sept. 93	8/93 p. 132
Ville de Fribourg-en- Brisgau (D)	Gymnase avec salle de sports, CP	Architectes des districts de Fribourg et Karlsruhe du Land de Bade-Wurtemberg, des cantons de Bâle-Ville et Bâle- Campagne ou des départements du Bas-Rhin et du Haut- Rhin (détails: <i>SIA</i> N° 11/93, p. 194)	27 mai 93 (dès le 15 mars)	

Expositions

Berlin	Spreebogen, Berlin, CI et Reichstag, Berlin, CP	Ancien siège du Staatsrat, Breitestrass 1, 1030 Berlin, 14 mars-21 juin; heures d'ouverture: 12-20 h (tous les jours)
Commune de Cugy/VD	Aménagement du secteur «En la Praz», Cugy, CI	CAIC, route de Montheron 8 D, Cugy, 29 mars-9 avril 1993; heures d'ouverture: 17-20 h (lu-ve), 10-12 h et 14-16 h (sa), 10-12 h (di)
Union internationale des télécommunications Genève	Extension des bâtiments (Concours sur invitation)	Locaux de l'UIT, Genève (s'adresser à la réception de la Tour, avenue Giuseppe-Motta), 1 ^{er} -8 avril 1993, 14-17 h, sauf samedi 3 et dimanche 4 avril

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.